

## **AVIS D'APPEL D'OFFRES**

**PAYS : REPUBLIQUE DU BURUNDI**

**NOM DU PROJET : PROJET ENERGIE SOLAIRE DANS LES COMMUNAUTES  
RURALES « PROJET SOLEIL NYAKIRIZA »**

**NO DU DON : D 5670**

**INTITULE DU MARCHÉ : ACQUISITION ET INSTALLATION DES LOGICIELS  
ET FORMATION SUR LA PLANIFICATION DE L'ELECTRIFICATION PAR  
RESEAUX**

**AO N° BI-SOLEIL PIU-446411-NC-RFB**

**Emis le : 3/10/2024**

1. Le Gouvernement de la République du Burundi a reçu un Don de l'Association Internationale pour le Développement (IDA) pour financer le Projet Soleil Nyakiriza, et à l'intention d'utiliser une partie de ce don pour effectuer des paiements au titre du Marché d'acquisition, installation des logiciels et formation sur la planification de l'électrification par réseaux.
2. Le Projet Soleil NYAKIRIZA sollicite des offres fermées de la part de soumissionnaires éligibles et répondant aux qualifications requises pour l'acquisition, l'installation des logiciels et la formation sur la planification de l'électrification par réseaux.
3. La procédure sera conduite par mise en concurrence nationale en recourant à un Appel d'Offres (AO) telle que définie dans le « *Règlement applicable aux Emprunteurs – Passation des Marchés dans le cadre de Financement de Projets d'Investissement [insérer le titre exact et la date du Règlement applicable comme indiqué dans l'accord de financement] de la Banque Mondiale (« le Règlement de passation des marchés »), »* et ouverte à tous les soumissionnaires de pays éligibles tels que définis dans le Règlement de passation des marchés.
4. Les Soumissionnaires intéressés et éligibles peuvent obtenir des informations auprès de Monsieur Samuel MACUMI, Coordonnateur du Projet Soleil NYAKIRIZA, e-mail : [smacumi@nyakiriza.bi](mailto:smacumi@nyakiriza.bi) et copié à [bernard.bizindavyil2@gmail.com](mailto:bernard.bizindavyil2@gmail.com) et prendre connaissance des documents d'Appel d'offres à l'adresse mentionnée ci-dessous.

Le Dossier d'Appel d'offres en langue française peut être acheté par tout Soumissionnaire intéressé en formulant une demande écrite à l'adresse ci-dessous contre un paiement<sup>1</sup> non remboursable de Cent Mille Francs Burundais (100 000 FBU) dont la moitié ( 50.000 FBU) sera versée sur le compte n°1110/358 BIF ouvert à la Banque de la République du Burundi (BRB) au nom du Projet Energie Solaires dans les Communautés Rurales au Burundi, et l'autre moitié ( 50.000 FBU) sera versée sur le compte n° 1101/001.04 (sous-compte de transit des recettes non fiscales) ouvert à la Banque de la République du BURUNDI (BRB) au nom de l'Office Burundais des Recettes. Sur présentation de la preuve de paiement du montant requis, le Dossier d'Appel d'Offres sera partagé par voie électronique aux soumissionnaires, ou directement retiré des bureaux du Projet Soleil Nyakiriza à l'adresse indiquée ci-dessous.

5. Les offres devront être remises à l'adresse ci-dessous au plus tard **le 15/11/2024 à 15h**. La soumission des offres par voie électronique « *ne sera pas* » autorisée. Toute offre arrivée après l'expiration du délai limite de remise des offres sera rejetée. Les offres seront ouvertes en présence des représentants des soumissionnaires et des personnes présentes à l'adresse mentionnée ci-dessous à Bujumbura **le 15/11/2024 à 15h 15 minutes**.
6. Les offres doivent être accompagnées d'une garantie de l'offre pour un montant de **cinq millions francs burundais (5.000.000 FBU)**.
7. Veuillez noter que le Règlement de Passation des Marchés exige que l'Emprunteur divulgue les informations sur les propriétaires effectifs du Soumissionnaire attributaire, dans le cadre de l'avis de Notification d'Attribution de Marché, en renseignant le Formulaire de divulgation des bénéficiaires effectifs inclus dans le dossier d'appel d'offres.

L'(les) adresse(s) auxquelle(s) il est fait référence ci-dessus est (sont) :

***Projet Energie Solaire dans les Communautés Rurales au Burundi -  
Projet Soleil NYAKIRIZA  
Quartier Rohero 1, Avenue Muyinga n°3  
Téléphone :+257 61280828  
Adresse électronique : smacumi@nyakiriza.bi***

---

